

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signalisation routière Le Marsan Agglomération installe des panneaux « tourne-à-droite » au feu rouge pour les cyclistes

Le Marsan Agglomération souhaite faciliter la circulation des cyclistes en ville tout en assurant leur sécurité et favoriser l'usage du vélo. Après le lancement de Tma vélo, service de location de vélos de courte, moyenne, ou longue durée, l'agglomération a équipé 6 feux montois de panneaux triangulaires qui autorisent le cycliste à tourner à droite même lorsque le feu est rouge.

Grâce à la nouvelle réglementation de juillet 2012, qui met à disposition des collectivités un nouvel outil au service de leur politique locale de déplacements et permet d'accompagner le développement du vélo en ville, Le Marsan autorise désormais les cyclistes à poursuivre leur route à certains feux rouges au lieu de s'arrêter. Déjà mis en place à Strasbourg, Nantes ou Bordeaux, ce dispositif évite des arrêts répétés et des risques de conflits entre usagers au moment où le feu passe au vert. La circulation des cyclistes en ville devient plus rapide et plus fluide.

Les obligations des cyclistes

Les intersections choisies par Le Marsan Agglomération en concertation avec la ville de Mont de Marsan présentent toutes les conditions de sécurité requises. Les panneaux qui y sont implantés ne donnent cependant pas tous les droits aux cyclistes. Le partage de la rue imposé par ce dispositif repose sur la vigilance et le respect de chacun, piétons, automobilistes et surtout cyclistes. Pour franchir le feu rouge et s'engager vers la voie de droite ou poursuivre leur chemin tout droit (carrefour en T), ils devront faire preuve de prudence et respecter la priorité accordée aux autres usagers, particulièrement les piétons auxquels ils devront céder le passage. En l'absence d'une des deux signalisations ci-dessous, les cyclistes ont l'obligation de respecter le feu tricolore.

Une signalétique adaptée

Dans les carrefours équipés de ces panneaux de signalisation - placé sur le support du feu tricolore - ceux qui veulent tourner à droite ou aller tout droit, seront donc autorisés à le faire sous réserve de la priorité accordée aux autres usagers.



Panneaux composés d'un pictogramme de couleur jaune représentant un vélo qui apparaît sur un fond blanc bordé d'une bande rouge. Une flèche de couleur jaune indique aux cyclistes la direction à suivre, à droite ou tout droit s'il n'y a pas de voie à droite. A Mont de Marsan, seuls des panneaux « Tourne à droite » ont été implantés.

Ce dispositif devrait être étendu à d'autres carrefours montois et Saint-Pierrois en 2013.

Le vélo en ville

Depuis longtemps, les associations cyclistes revendiquaient fortement l'autorisation pour les cyclistes de franchir un feu rouge lorsque cela pouvait se faire en toute sécurité, car chaque arrêt représente une dépense d'énergie considérable. Aujourd'hui, la réglementation répond à leurs attentes, mais à une condition : seule la présence de ces panneaux autorise le franchissement de feu.

Expérimentée à Bordeaux, la mise en place de ce dispositif n'a été accompagnée d'aucun accident, le cycliste devant évidemment s'assurer, comme pour un « cédez-le-passage » classique, que la voie est libre.

Implantation des 6 panneaux de signalisation « Tourne-à-droite » à Mont de Marsan

Trois carrefours et une rue vont désormais être équipés d'une signalétique adaptée en attendant de déployer le dispositif sur d'autres carrefours et rues ne présentant pas de danger. Le coût de cette installation se limite à l'achat et à l'installation des panneaux dont la mise en place a été effectuée par les agents du service voirie de l'agglomération.

- Avenue Vives Labarbe - Avenue de Villeneuve
Panneau « Tourne-à-droite » sur l'avenue Vives Labarbe, en direction de l'avenue de Villeneuve
- Boulevard du Chemin Vert - Avenue de Villeneuve
Panneau « Tourne-à-droite » sur le boulevard du Chemin Vert, en direction de l'avenue de Villeneuve
- Boulevard Yves Mainguy - Avenue du Houga
Panneau « Tourne-à-droite » sur le boulevard Yves Mainguy, en direction de l'avenue du Houga
- Avenue du Houga - Boulevard d'Alingsås
Panneau « Tourne-à-droite » sur l'avenue du Houga, en direction du boulevard d'Alingsås
- Avenue Georges Clémenceau - Boulevard Antoine Lacaze
Panneau « Tourne-à-droite » sur l'avenue Georges Clémenceau, en direction du boulevard Antoine Lacaze
- Rue Frédéric Bastiat - Pont de commerce
Panneau « Tourne-à-droite » sur la rue Frédéric Bastiat, en direction du pont de commerce

Contacts :

Anne Marie Commenay – Le Marsan Agglomération
Tél. : 05.58.46.61.55 – 06.81.83.73.98
anne-marie.commenay@lemarsan.fr